

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Politique :** *Qualité de ville, qualité de vie*

Délibération n° : 159

**Commission :** Aménagement - Urbanisme - Economie

Dossier : 190243

**Direction en charge :** Urbanisme règlementaire

**Objet :** Attribution d'une subvention à l'agence d'urbanisme Epures au titre de l'exercice 2019 -  
Convention de partenariat - Approbation.

**Président :** M. Gaël PERDRIAU, Maire

**Date de convocation du conseil :** 29/03/2019

**Compte rendu affiché le :** 09/04/2019

**Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance :** 59

**Présents :**

M. Gaël PERDRIAU, M. Gilles ARTIGUES, Mme Delphine JUSSELME, Mme Nora BERROUKECHE, M. Claude LIOGIER, Mme Christiane JODAR, M. Paul CORRIERAS, Mme Brigitte MASSON, M. Jean-Pierre BERGER, Mme Corinne L'HARMET-ODIN, Mme Siham LABICH, M. Marc CHASSAUBENE, Mme Alexandra RIBEIRO CUSTODIO, Mme Marie-Christine BUFFARD-AZOULAY, M. Denis CHAMBE, Mme Pascale LACOUR, M. Lionel BOUCHER, M. Alain SCHNEIDER, Mme Fabienne PERRIN, M. Charles DALLARA, M. Frédéric DURAND, M. Robert KARULAK (Présent à partir de la question n°4 du projet de l'ordre du jour.), Mme Raymonde ALLIROT, Mme Marie-Eve GOUTELLE, Mme Nicole AUBOURDY (Présente jusqu'au vote du 1er voeu concernant les salariés de l'entreprise Titoulet), M. Daniel JACQUEMET, Mme Anne-Françoise VIALON, Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT, M. Jean-Noël CORNUT, Mme Marie-Dominique FAURE, M. Eric BARGAIN, M. Patrick NEYRET, Mme Catherine ZADRA, Mme Caroline MONTAGNIER, M. Cyril MEKDJIAN, Mme Marie-Camille REY, M. André FRIEDENBERG, Mme Marie-Hélène THOMAS, Mme Pascale MARRON (Présente jusqu'à la question n°54 du projet de l'ordre du jour), M. Olivier LONGEON, M. Pierre FAYOL-NOIRETERRE (Présent à partir de la question n°4 du projet de l'ordre du jour.), Mme Stéphanie MOREAU (Présente jusqu'à la question n°79 du projet de l'ordre du jour), Mme Nadia SEMACHE (Présente jusqu'à la question n°72 du projet de l'ordre du jour), M. Serge HORVATH (Présent jusqu'à la question n°79 du projet de l'ordre du jour), M. Gabriel DE PEYRECAVE, Mme Raphaëlle JEANSON, M. Jacques PHROMMALA, Mme Maryse BIANCHIN, M. Pierrick COURBON, M. Jacques FRESSINET, M. Jean-Jacques PAUZON, Mme Myriam ULMER, M. Georges STEC, M. Georges ZIEGLER (Présent à partir de la question n°4 du projet de l'ordre du jour.)

**Absents-Excusés :**

M. Samy KEFI-JEROME (pouvoir à Mme Alexandra RIBEIRO CUSTODIO, Présent à partir de la question n°4 du projet de l'ordre du jour.) M. Michel BEAL (pouvoir à Mme Stéphanie MOREAU) Mme Geneviève ALBOUY (pouvoir à M. Jean-Pierre BERGER)

**Absents :**

M. Florent PIGEON; M. Lionel SAUGUES

**Politique :** *Qualité de ville, qualité de vie*

Délibération n° : 159

**Commission :** Aménagement - Urbanisme - Economie

Dossier : 190243

**Direction en charge :** Urbanisme règlementaire

**Objet :** Attribution d'une subvention à l'agence d'urbanisme Epures au titre de l'exercice 2019 - Convention de partenariat - Approbation.

□ **Rappel et Références :**

Epures est l'agence d'urbanisme de la région Stéphanoise. Il s'agit, tel que le prévoit le code de l'urbanisme, d'un outil dévolu à l'observation des évolutions du territoire, l'aide à la définition des politiques d'aménagement et de développement, l'harmonisation des politiques publiques, l'appui à la préparation des documents de planification, l'innovation en matière de développement durable.

La Ville de Saint-Etienne fait partie des membres fondateurs d'Epures et bénéficie, chaque année, du programme partenarial de travail de l'agence.

□ **Motivation et Opportunité :**

Epures élabore annuellement avec ses membres un programme partenarial précisant les travaux qu'elle devra conduire. Ce programme est mutualisé et bénéficie à l'ensemble des membres de l'agence à différentes échelles géographiques et sur un ensemble large de thématiques. C'est sur la base de cet intérêt que la Ville de Saint-Etienne attribue chaque année une subvention à Epures.

□ **Contenu :**

Le programme partenarial 2019 prévoit de poursuivre les actions d'observation qui permettent de comprendre les dynamiques à l'oeuvre sur notre territoire et plus largement celui du Sud-Loire. Ces connaissances sont particulièrement importantes pour permettre de définir et d'ajuster l'ensemble des politiques urbaines de la ville et de procéder à la mise en oeuvre de son projet urbain.

Il comprend aussi des travaux utiles à la déclinaison du contrat de ville et des actions du Nouveau Programme National et Renouveau Urbain, en s'intéressant, notamment, à l'observation de l'offre de logement liée aux futures démolitions et à la poursuite de la veille des quartiers de la ville.

□ **Maîtrise d'ouvrage :**

Ville de Saint-Etienne

□ **Point Financier :**

○ Coût total investissement TTC :

dont TVA :

○ Coût total annuel fonctionnement TTC : 60.000,00 €

dont personnel mis en oeuvre :

Financement	Ville	Département	Région	Etat	Europe	Autres
<b>Investissement</b>						
<b>Fonctionnement</b>	60.000,00 €					
dont personnel supplémentaire						
dont prestations particulières						

□ **Proposition :**

Il est proposé à l'Assemblée délibérante de bien vouloir :

- approuver l'attribution d'une subvention de 60.000,00 € dont 80,00 € de cotisation, à l'agence d'urbanisme Epures,
- approuver la convention partenariale à intervenir avec Epures,
- autoriser Monsieur le Maire ou son représentant, Adjoint ayant reçu délégation, à signer la convention dont un exemplaire restera joint à la présente délibération.

**Décision :** Proposition adoptée

**Imputation budgétaire**

**Résultat du vote :** 51 voix pour, 0 voix contre, 3 abstention(s)

BP 2019 - article 65,  
chapitre 6574

M. Jean-Pierre BERGER, Adjoint ne prend pas part au vote

**Pour Extrait,  
Pour le Maire,  
l'Adjointe déléguée**

**Christiane JODAR**